

Règlement

Course 10K DE LA FOURME

Le présent règlement s'applique à tous les concurrents et tous les accompagnants participant aux manifestations organisées dans le cadre de la course 10km de la Fourme du 04 Octobre 2026.

Ce règlement est susceptible d'être modifié.

ART.1 – ORGANISATION

Les 10 km de la Fourme est une épreuve sur route organisée par l'Association du Marathon de la Bière et L.S.O. Le 10 km a été mesuré par un officiel des courses hors stade de la FFA et est en cours de labellisation par la Fédération Française d'Athlétisme.

ART.2 – DATE ET HORAIRE DE DÉPART

Le 04 octobre 2026, au départ de 17 Bd de la Préfecture, 42600 Montbrison

Les différentes épreuves proposées dans le cadre de cette manifestation sont les suivantes :

- Courses enfants «Les Piozous» 500m, départ à 12h00
- Courses enfants «Les Matrus» 1000m, départ à 12h10
- 10km chrono : départ à 12h30 : nombre de dossards limité à 1000 coureurs, la course se déroulera sur une boucle de 3.33 kms, à parcourir 3 fois.

ART.3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION 3 – 1

Le nombre de dossards est limité à 1000 sur l'ensemble des courses. Les dates limites d'inscription peuvent varier en fonction du nombre de dossards restants.

➤ Pour obtenir un dossard, le dossier d'inscription doit être complet : bulletin d'inscription, une attestation de réalisation du Parcours de Prévention Santé datant de moins de 1 an à la date de la compétition à réaliser sur pps.athle.fr.

Pour les mineurs non licenciés, une attestation de santé une fois le questionnaire rempli ou certificat médical si les réponses au questionnaire l'imposent, et paiement. En cas de pièce-jointe non conforme (les certificats médicaux ne sont plus acceptés sauf pour les mineurs si nécessaire), l'inscription pourra être annulée et remboursée dans les 48h suivant la notification par l'organisateur. L'organisation déduira 2 € du remboursement correspondant aux frais de la plateforme.

➤ Conformément à la loi N°99-223 du 23 mars 1999, présentation obligatoire, pour toutes les courses (enfants compris) - d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Licence Athlé Découverte acceptée pour les enfants de la Course des Générations. - ou pour les majeurs : une attestation de réalisation du Parcours de Prévention Santé datant de moins de 3 mois à la date de la compétition, à réaliser sur pps.athle.fr. Les certificats médicaux ne peuvent plus être acceptés. - ou pour les mineurs : d'une licence athlé découverte ou d'un questionnaire de santé (cliquez ici pour accéder au questionnaire) Dans ce questionnaire, chaque rubrique doit être renseignée avec un "NON" attestant qu'il n'y a aucun signe particulier pouvant laisser penser à un problème de santé. Une attestation de bonne santé (téléchargeable ici) peut alors être jointe à l'inscription. Si dans une seule rubrique, le "OUI" est coché, alors il y a obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie.

➤ Pour les inscriptions groupées clubs et entreprises, il est nécessaire de contacter l'organisation : 10kdelafourme@gmail.com

Date limite des retours le 30 Septembre 2026 dans la limite du nombre de dossards disponibles. Les dossards ne pourront donc être retirés que sur présentation d'une pièce d'identité accompagnée, et sous réserve de validation préalable par l'organisation.

- Pour les courses enfants non chronométrées (5-14ans) : L'autorisation parentale est nécessaire. Les enfants de 5 à 8 ans pourront courir accompagnés par leurs parents inscrits par ailleurs sur l'une des épreuves. Le certificat médical n'est pas nécessaire.

3 - 2 Catégories d'âge Courses enfants :

- 500m enfants nés en 2018 et après
- 1000m enfants nés en 2017 et avant
- Course 10 kms chrono accessible à partir de la catégorie cadet (16 ans révolus le jour de la course)

ART.4 – ENGAGEMENT

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.corridadelafourme.com à partir du 15 Juillet 2026, clôture le 03/10/2026* (*dans la limite des places disponibles).

10 kms :

15 Juillet => 15 Aout : Tarif Summer 16€ / 14,00€ pour les licenciés FFA

15 Aout => 15 Septembre : Tarif Regular 18€ / 16,00€ pour les licenciés FFA

15 septembre => 03 octobre : Tarif Late 20€ / 18,00€ pour les licenciés FFA

Course enfant : 5€

Les frais d'inscriptions sur internet sont majorés de frais de dossier supplémentaire.

Inscriptions possibles sur place avant 10h30 le jour de la course et dans la limite des places disponibles (majoration de 3€). Les athlètes mineurs, souhaitant participer aux courses enfants, doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Aucun remboursement ne sera effectué. Tout engagement est nominatif, ferme et définitif ; il ne pourra faire l'objet d'un remboursement ni d'aucune indemnité pour quelque motif que ce soit, l'organisation se réservant le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou de survenance d'un évènement susceptible de nuire à la sécurité des coureurs.

ART.5 – DOSSARDS

Le sas préférentiel est réservé aux licenciés FFA sur le 10 km et doit être demandé sur le formulaire d'inscription. Les temps éligibles sont : 10 km : hommes : 35' - femmes : 42'

Un justificatif de performance est obligatoire, sur lequel doit apparaître impérativement la date de la course, la distance et l'identité du coureur.

- Pour retirer son dossard, l'inscrit devra obligatoirement être en possession d'une pièce justifiant son identité. Pour récupérer le dossard d'une tierce personne : présentation obligatoire de la pièce d'identité valable (ou copie) du propriétaire du dossard.
- Chaque coureur doit avoir obligatoirement un dossard, conforme et visible sur le devant.
- Le dossard doit être conservé jusqu'au départ du participant du lieu de l'évènement car il est utilisé pour permettre, sur sa présentation, d'accéder au ravitaillement.
- Le transfert de dossard à un autre coureur, se fait directement auprès de l'organisation en amont de la course en prenant contact par email.

ART.6 – DÉPART ET ARRIVÉE

Départ et arrivée : 17 Bd de la Préfecture, 42600 Montbrison

ART.7 – COURSE

L'athlète s'engage à partir du départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

- Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident.
- Tout véhicule à moteur ou bicyclette et les animaux sont strictement interdits sur le parcours. Tout concurrent accompagné pourra être disqualifié.
- Les coureurs malvoyants doivent s'inscrire comme les autres coureurs. Le guide doit prendre contact avec l'organisation pour bénéficier d'un tarif préférentiel.
- Tout manque de respect envers un membre de l'organisation (officiels, bénévoles, agents, salariés, prestataires) sera susceptible d'entraîner une disqualification immédiate et irrévocable.

Les coureurs du 10km ont 1h30 pour réaliser la course.

ART.8 – RAVITAILLEMENTS – RESTAURATION

1 ravitaillement liquide sera ouvert aux coureurs à partir de la deuxième boucle de la course. 1 ravitaillement solide + liquide à la fin de la course pour tous les participants.

ART.9 – ÉQUIPEMENT

Les bâtons sont interdits sur tout le parcours. Le dossard doit être visible pendant toute la course sur la partie avant du corps.

ART.10 - CLASSEMENTS ET RECORDS

Classement scratch et par catégories (hommes et femmes). Récompenses non cumulables. Non cumul des récompenses : si un coureur a déjà été récompensé au Scratch, il ne sera pas récompensé lors des podiums des catégories.

- Les classements sont établis sur la base des temps officiels et non des temps réels suivant l'ordre de passage des coureurs sur la ligne d'arrivée. Le temps réel est pris en compte pour la gestion des records, des bilans, des points clubs, des qualifications aux championnats de France pour les clubs FFA. Les réclamations seront reçues par l'officiel dans un délai de 30 minutes après l'affichage.
- Les résultats seront consultables sur : www.corridadelafourme.com

ART.11 – RÉCOMPENSES

Cadeau au retrait des dossards pour les 500 premiers inscrits.

Récompenses pour la course chronométrée :

- 3 premiers au scratch (Hommes + Femmes) + premiers de chaque catégories (non cumulable)
- Tous les enfants seront récompensés.

ART.12 – ASSISTANCE – ABANDONS

L'assistance est assurée par des secouristes. Les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important. Chaque participant se doit de signaler aux membres de l'assistance médicale présents sur le parcours un coureur en détresse. Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

La sécurité est assurée par des commissaires de courses, la police municipale, une section de secouristes, et médecins.

➤ En s'inscrivant, le coureur autorise toute intervention médicale d'urgence qui serait jugée nécessaire par les professionnels de santé présents. En cas d'incapacité de sa part à donner son consentement, il fait confiance aux médecins et secouristes pour prendre les décisions qui s'imposent pour garantir sa santé et sa sécurité. Le représentant légal d'un mineur autorise toute intervention médicale d'urgence qui serait jugée nécessaire par les professionnels de santé présents sur le lieu de la course pour garantir la santé et la sécurité du mineur sous sa responsabilité.

ART.13 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Tout participant surpris à jeter des papiers et autres déchets sur le parcours sera disqualifié ; il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée. La course se déroulant principalement sur des routes fermées à la circulation, sur le tronçon ou la chaussée est partagée, chaque participant devra impérativement suivre le côté indiqué par les signaleurs.

ART.14 – SECURITE ROUTIERE

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation et par la police municipale. Des secouristes seront présents le jour de la manifestation. L'ensemble du parcours est entièrement sécurisé. Les accès au centre-ville sont bloqués afin d'empêcher toute intrusion de véhicule non autorisé. Les accès restant présent sur le parcours sont fermés par la présence de signaleurs

ART.15 – ASSURANCE

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que ceux des concurrents de la Corrida de la Fourme. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante du concurrent.

ART.16 – DROIT À L'IMAGE & INFORMATIQUE

En s'inscrivant au 10K de la Fourme, chaque participant autorise expressément l'organisation, ses membres ainsi que ses ayants droit, tels que partenaires et médias, à exploiter directement ou sous forme dérivée les images fixes ou audiovisuelles prises à cette occasion sur lesquelles il peut apparaître, et ce sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par les lois, règlements, usages et conventions actuels et futurs, en renonçant implicitement à toute demande de rémunération ou dédommagement.

Les informations collectées sont nécessaires à l'inscription du coureur en vue de sa participation à la course. Le responsable légal de cette collecte est l'APMB. Sauf accord expresse, les données personnelles collectées ne le sont qu'à des fins d'utilisation en rapport avec la manifestation et ne seront jamais transmises ou revendues à des tiers.

ART.17 – ANNULATION – REMBOURSEMENT – MODIFICATION

En cas de force majeure (intempéries, attentats...) et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours ou d'annuler sur demande préfectorale. Dans ces cas extrêmes aucun remboursement n'est envisageable. La participation à l'évènement se fera dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur le jour de la course. L'inscription à la course implique l'acceptation par le concurrent du présent règlement.